

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. VIII, No 11.

Montréal, Novembre 1902.

50 cts par an.

NOVEMBRE

J'aime les bruits du vent et les teintes d'automne,
Les arbres dépouillés que le couchant couronne
D'un reflet d'or bruni,
Et les nuages gris à profil fantastique,
Comme les clochetons d'une église gothique
Aux champs de l'infini.

Pendant que tout joyeux, assis autour de l'âtre,
Nous traitons en riant quelque sujet folâtre,
De plaisirs abreuvés,
Dans les funèbres champs des demeures dernières,
Les morts de leurs tombeaux ont quitté les mystères,
Les morts se sont levés.

Le flot succède au flot dans le torrent rapide,
Et l'étoile à l'étoile au fond du ciel splendide.
La mort qui nous confond
A des flots infinis comme la mer profonde,
Qui se pressent depuis l'origine du monde
En ses gouffres sans fond.

A chacun de ces flo's que le tombeau nous voile,
Les sauvant du néant, Dieu suspend une étoile,
Un rayon éternel,
Flambeau divin dorant le royaume de l'ombre ;
Chaque âme a son étoile éclairant la nuit sombre,
Etincelante au ciel.

Feuilles mortes, tombez. Mélancolique automne,
A tes accents plaintifs que mon âme résonne !
Gémissez, aquilons,
Vagues des océans, profondeurs des abîmes ;
Echos de l'outre-tombe, interprètes sublimes
Des morts que nous pleurons !

Une Nouvelle Table de Mortalité

Telle que constituée en Amérique, la société de secours mutuels, accordant des indemnités en cas de décès, d'invalidité ou de survie, est une institution inconnue en Europe.

Là-bas, les sociétés de secours mutuels sont plutôt des sociétés charitables subventionnées par des philanthropes ou par l'Etat, leur existence est subordonnée à l'appui de quelqu'un ; ici, elles s'approchent plutôt de la compagnie d'assurance en ce qu'elles cherchent à vivre par elles-mêmes, sans aucun secours extérieur.

Là-bas, les bénéfiques promis aux sociétaires sont souvent hors de proportion avec les contributions exigées, car le plus souvent ces bénéfiques sont de la classe des rentes viagères ; ici, la tendance est de donner en proportion de ce qui est perçu, c'est-à-dire un montant fixe au décès, pour le soutien de la veuve et des orphelins.

Là-bas, les contributions sont rarement graduées suivant l'âge ; ici, toutes les sociétés importantes ont adopté les taux gradués, parce que chaque sociétaire ne veut payer que ce que cela vaut, à son âge, pour être assuré.

L'expérience acquise en Europe, dans le fonctionnement de la mutualité, n'a donc pu être que d'une utilité relative pour nous guider. Il a fallu créer le système presque entier et en étudier patiemment et méthodiquement les effets avant de savoir d'une façon positive quels résultats on en pouvaient tirer.

Cette étude est aujourd'hui très avancée et une grande partie du mérite en revient au "National Fraternal Congress" auquel sont affiliées presque toutes les grandes sociétés américaines.

Ce congrès, qui réunit annuellement les représentants de plusieurs millions de mutualistes, s'étant rendu compte que les institutions mutuelles des Etats-Unis n'étaient pas assises sur des bases assez solides pour résister aux assauts du temps, il s'est mis à l'œuvre consciencieusement pour y remédier.

Une des premières et des plus importantes questions qui ont attiré son attention est celle de la table de mortalité d'après laquelle est calculé le tarif des contributions exigibles pour chaque âge de la vie. Comme il est évident que la longévité humaine varie suivant les climats, les pays et les conditions sociales, le Congrès a commencé par s'assurer de la valeur des tables de mortalité en

usage. Dans ce but, il a demandé aux sociétés mutuelles des statistiques complètes sur la mortalité de leurs membres, suivant l'âge et les maladies, et il a remis ces statistiques à des actuaires qui ont dressé une nouvelle table plus en rapport avec notre état actuel. Le fait qu'elle diffère quelque peu de celles qui existaient auparavant et que suivent les compagnies d'assurance, prouve que le Congrès a eu raison d'en agir ainsi, et le service signalé qu'il vient de rendre à la mutualité doit lui mériter la reconnaissance de toutes les sociétés qui font affaires en Amérique.

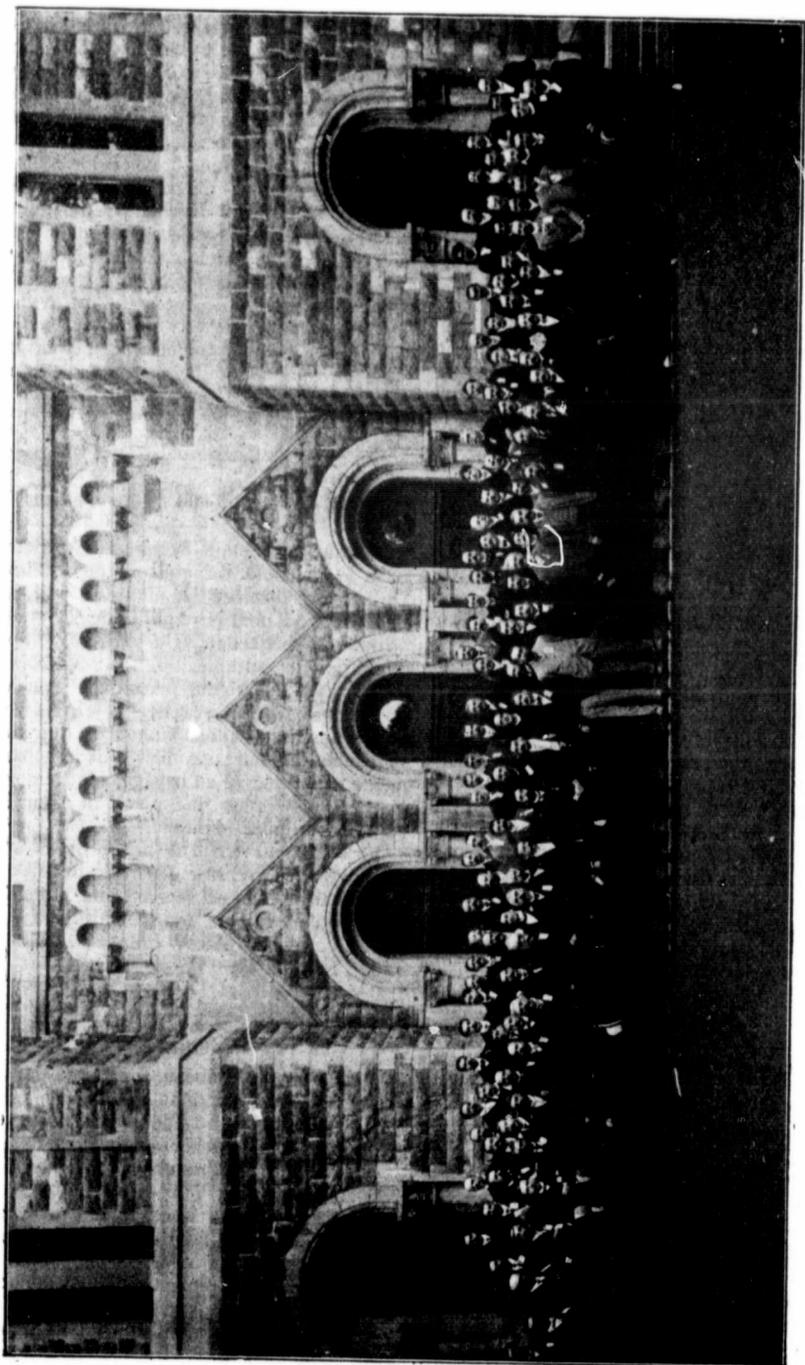
Petits Faits encyclopédiques

Un pas mesure 3 pieds. Une main, 4 pouces. Un empan (span), $10\frac{7}{8}$ pouces. Une brasse, 6 pieds. Une palme, 3 pouces. On compte 2,750 langues parlées. La moyenne de la vie est de 41 ans. Il meurt deux personnes à chaque seconde. Un mille équivaut à 1,760 verges ou 5,280 pieds. Un mille carré contient 640 acres. Un baril de farine pèse 196 livres. Un baril de lard pèse 200 livres. Un acre contient 4,840 verges carrées. Le premier almanach a été publié par George von Purbach, en 1460. La première presse à imprimer a été introduite aux Etats-Unis en 1629 et dans la province de Québec en 1776. En parlant de l'or, le carat équivaut à 24e partie ; ainsi, 18 carats veut dire $18/24$ d'or et $6/24$ d'alliage. Le franc vaut $18\frac{6}{10}$ cents cours légal du Canada. Au lieu de chiffres arabes, les Romains employaient les sept lettres suivantes pour exprimer les nombres : I, un ; V, cinq ; X, dix ; L, cinquante ; C, cent ; D, cinq cents ; M, mille. En les répétant et en les combinant, ils formaient tous les nombres. La surface de la province de Québec est de 210,000 milles carrés et celle de la province d'Ontario de 180,000 milles carrés. En 1861, la population du Bas-Canada était de 1,130,800 et celle du Haut-Canada de 1,409,430 individus.

L'homme n'est grand qu'à genoux. En s'agenouillant, il témoigne qu'il ne peut tenir tout entier dans l'exiguité de lui-même.

L. VEUILLLOT.

La foule ne résiste jamais à la vue des enfants : il y a des mères dans toutes les foules.



GROUPE DE LA CONVENTION.

Sermon de M. le Chapelain de l'Alliance Nationale à St-Hyacinthe

(Extrait)

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués et les avoir félicités du grand acte de foi par lequel ils inaugurent les travaux de leur convention, le prédicateur ajoute :

J'ose vous dire, Messieurs, qu'en faisant cet acte de foi, vous êtes dans la vraie tradition. Car ces sociétés, dans lesquelles vous faites profession de vous aider les uns les autres, ont une origine toute chrétienne. Notre Seigneur en posait le principe fécond quand il nous ordonnait de nous aimer mutuellement, et quand, pour marquer l'union qui devait exister entre nous, il se comparait à une vigne dont les chrétiens seraient les branches et qui donnerait à ces branches la même sève et la même vie..... C'est à cet enseignement divin que nous devons les pages les plus belles de l'apôtre saint Paul, de cet apôtre que vous pouvez appeler à bon droit le plus excellent des mutualistes. Qu'il compare les chrétiens à un champ que Pierre, Apollon et lui-même labourent, plantent et arrosent, mais où Dieu seul fait lever les épis d'or de la moisson ; qu'il les compare à un édifice bâti sur un fondement inébranlable et qui devient peu à peu le temple saint de Dieu ; qu'il les compare aux rejetons nouveaux qui viennent d'être greffés sur l'olivier séculaire, il suppose partout entre eux une liaison très étroite et très intime... Aucune pourtant de ces métaphores n'égale en précision celle qui revient si souvent sous sa plume et qu'il exprimait, un jour, dans ces termes : " Nous avons été baptisés dans le même esprit, pour n'être tous ensemble qu'un seul corps." Un même corps, voilà ce que sont les chrétiens. Le corps, c'est comme le résumé des éléments essentiels de toute société : la hiérarchie et l'ordre des fonctions, leur dépendance mutuelle, leur unité parfaite. Le corps, c'est le type de la société chrétienne, l'image qui nous remet le mieux dans l'esprit les lois d'harmonie qui président à l'organisation intérieure de l'Eglise, et en particulier cette loi de charité mutuelle qui rattache si fortement les chrétiens, les uns aux autres. " Si un membre souffre, dit saint Paul, tous les autres souffrent avec lui ; si un membre est honoré tous les autres s'en réjouissent." Il s'établit ainsi dans tout le corps un échange perpétuel de pensées et d'affections qui fait qu'il y a, entre les membres, communion des joies et des peines, des biens et des maux.....

C'est l'idéal admirable que vous propose la religion chrétienne, et cet idéal, Messieurs, vous avez essayé de le réaliser dans l'Alliance Nationale. Comme le déclarent vos constitutions, ce n'est pas une association quelconque que vous avez fondée, un syndicat financier plus ou moins prospère : c'est une alliance chrétienne. Ce qui vous réunit autour de cet autel et de cette Victime, c'est quelque chose de supérieur à la philanthropie naturelle, quelque humaine et secourable qu'elle se montre ; c'est la solidarité chrétienne, avec son motif supérieur et ses conséquences profondes. Et ce qui achève de caractériser l'acte que vous faites, ce matin, c'est que vous venez chercher dans le sacrifice de l'autel, le signe de cette alliance et de cette unité.

Deux bons mots de l'hon. Taillon

Lorsque le chemin de fer du Nord était sous le contrôle du gouvernement, l'hon. Taillon était assiéé du matin au soir par ceux qui voulaient faire partie de l'administration de ce chemin. Un jour, plus impatienté que de coutume, il s'écria : " Eh bien ! il ne restait plus qu'une place dans les chars pour les voyageurs, prenez-la, je vais être débarrassé, nous allons annoncer que non seulement les bureaux, mais tous les chars, même celui réservé au bagage, sont remplis, qu'il n'y reste plus une place, ni pour les employés ni pour le public."

Le solliciteur ébahi se mit à rire et s'en alla raconter l'aventure qui fit du bruit.

Une autre fois, ne sachant que répondre à quelqu'un qui le tourmentait : " Tiens, voulez-vous ma place ? Prenez-la, je m'en vais." Et il partit.

L. O. DAVID.

Economie !

Quand feu Rosambeau, acteur de l'Odéon, n'avait pas de quoi donner à souper à ses enfants, voici quel procédé il employait pour les décider à se coucher sans manger :

" Ceux qui voudront ne pas souper ce soir auront un sou," leur disait-il.

Tous acceptaient. Mais, le lendemain matin, ils avaient une faim canine. Leur père, alors, s'écriait :

" Que ceux qui veulent déjeuner donnent un sou."

Il rentrait ainsi dans ses déboursés et avait économisé un repas.

LES VAINQUEURS



ARTHUR DAOUST, S.A.



J. TH. LECLERC, Prés.



E. S. BOURNET, S.F.

Les officiers du Cercle Jacques-Cartier, No 49, de Lachine, ont plus d'un droit de figurer dans la galerie d'honneur de L'ALLIANCE NATIONALE. Ce cercle a un passé des plus glorieux, mais si le progrès continu a été son lot, il le doit à l'heureux choix qu'il a su faire des officiers qui l'ont dirigé et administré.

Le Cercle Jacques-Cartier s'est distingué dans plusieurs concours ; il a même déjà

gagné un drapeau. Cependant, il ne s'est pas reposé sur ses lauriers, pour cela, et loin d'abandonner la lutte nous l'avons vu, dans le dernier concours, vaillant comme toujours, remporter le drapeau d'honneur de la deuxième division. Nous félicitons cordialement ses officiers et ses membres pour tout ce qu'ils ont fait dans le passé et nous souhaitons qu'il continue à servir d'exemple dans l'avenir.

L'Age de Raison

On me demandait dernièrement à quel âge commençait l'âge dit de raison pour les enfants et si cet âge différait pour les garçons et pour les filles. Je pourrais répondre, en me basant sur ce que chacun dit et répète, que l'âge de raison commence à sept ans, mais quelle est la maman qui ne pense pas comme moi, que c'est précisément à cette époque de la vie que les enfants sont le plus diable et vous causent le plus de tourments.

L'âge de raison, voilà qui est joliment élastique et qui varie suivant chaque petit bonhomme et petite fille ! Combien en est-il même auxquels les dents de sagesse ne poussent que beaucoup plus tard ou ne sortent même pas du tout !

Ce serait donc une grande erreur de traiter des enfants de sept ans et même de douze ans, comme personnes fort raisonnables et de leur donner le pas sur des personnes âgées.

Si je soulève cette petite question d'éducation, cela tient à ce que, dernièrement, dans un grand dîner de famille, à la suite d'une récompense obtenue par un enfant

d'une douzaine d'années, le père avait cru très bien faire en cédant sa place à table au moutard qui présidait ainsi — fort gauchement d'ailleurs — une petite cérémonie à laquelle assistaient des personnes ayant jusque six fois son âge.

Que ce père me permette de lui dire : il a commis ce jour-là une grosse boulette. Jamais il ne faut exciter l'orgueil d'un enfant ; jamais il ne faut lui laisser croire qu'il est l'égal des personnes plus âgées que lui. Ce serait travailler à diminuer le respect de l'enfance à l'égard des personnes qui l'ont précédé dans la vie. Elevez les sentiments de l'enfant, mais ne cherchez pas à en faire trop tôt de petits hommes. Ne leur cédez pas votre place à table, serait-ce un jour de première communion, je dirai même ce jour-là moins que tout autre. Une condescendance de ce genre en appelle d'autres, car le petit bonhomme devient exigeant. On s'en aperçoit, du reste, un beau jour, mais le pli est pris et il est trop tard. Aimons nos enfants, récompensons-les, accordons-leur des éloges quand ils le méritent, mais gardons-nous de tout excès.

JEANNE D'ISSY.

SESSION 1902

Rapport du Médecin en Chef

ST-HYACINTHE, 26 août 1902.

A Monsieur le Président et à Messieurs
les Membres du Conseil Général de
L'ALLIANCE NATIONALE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à messieurs les membres de cette convention les opérations du département médical pour les années 1900-1901 et 1901-1902.

Je suis heureux de constater que depuis la fondation de notre société, les deux dernières années ont été des plus florissantes, non seulement au point de vue financier, mais aussi au point de vue non moins important de l'augmentation de notre effectif. Si nous examinons les exposés bi-annuels antérieurs, nous voyons que dans aucune convention je n'ai soumis à votre appréciation un rapport aussi favorable et démontrant un développement aussi rapide.

Comme preuve de cette assertion, il suffit de mentionner le nombre des membres admis durant les deux dernières années ; de faire un relevé des caisses de dotation et des malades, des bénéfices accordés aux malades et aux invalides, et de notre mortalité, etc., etc.

CAISSE DE DOTATION

Je soumetts le tableau ci-dessous des examens médicaux révisés pendant les deux dernières années :

Juillet 1900 à juillet 1901.....	1580
Juillet 1901 à juillet 1902.....	3052
Total.....	4632

Examens médicaux approuvés par le Médecin en Chef :

1900 à 1901.....	1312
1901 à 1902.....	2446
	3753

Examens médicaux refusés par le Médecin en Chef :

1900 à 1901.....	123
1901 à 1902.....	268
	391

Examens médicaux soumis au Bureau Médical :

Approuvés.....	221
Refusés.....	257
Total.....	478

De ce nombre 38 candidats se sont vu refuser la participation à la caisse des malades.

Il y a eu 27 examens pour augmentation de dotation et deux pour inscription à la caisse centrale des malades.

Le nombre des certificats de dotation demandés se répartit comme suit :

Juillet 1900 à juillet 1901 :	Juillet 1901 à juillet 1902 :
385 de... \$ 500.00	878 de... \$ 500.00
1110 de... 1000.00	2081 de... 1000.00
70 de... 2000.00	70 de... 2000.00
15 de... 3000.00	23 de... 3000.00
1580	3052 — 4632

Il appert que le nombre d'examen médicaux refusés est moins élevé que les années passées. Cela est dû à ce qu'un grand nombre de nos médecins examinateurs ne nous expédient plus, surtout en temps de concours, les examens des candidats qu'ils considèrent comme étant de mauvais sujets au point de vue de l'assurance sur la vie. J'ai approuvé ce mouvement, attendu qu'il a eu pour effet d'exempter beaucoup de travail à nos médecins et de récriminations de la part des sujets refusés et souvent même des officiers des cercles. Les personnes refusées sont anxieuses, dans la généralité des cas, de connaître les causes qui ont déterminé leur rejet. Il existe dans le département médical une règle presque invariable de ne jamais renseigner sur les causes qui ont déterminé le refus des candidats. Nous avons été obligés de recourir à ce moyen afin de protéger nos médecins examinateurs ou ceux qui nous renseignent sur la valeur morale ou physique des aspirants. De là il arrive que les officiers des cercles, le proposeur du candidat et le candidat lui-même, nous écrivent pour connaître les causes du refus. Dans bien des cas, mon silence a eu pour effet de me faire taxer d'injustice et de sévérité. Je n'avais en vue que la protection de nos médecins examinateurs. Que l'on prenne donc pour thème général que nous n'avons pas d'intérêt à refuser de bons membres, mais que le fait d'admettre parmi nous des sujets douteux serait toujours une cause d'embarras et jetterait certainement du discrédit sur notre Association. J'engage fortement les médecins examinateurs à ne nous faire parvenir que les examens médicaux offrant le

caractère d'un bon risque tant au point de vue physique que moral.

Les causes de refus des examens médicaux sont nombreuses. Celle qui a été et qui sera toujours la plus fréquente se rencontre dans l'examen qui est entaché de tuberculose pulmonaire, tant dans l'histoire de famille que dans l'histoire personnelle. Nous reconnaissons avec la théorie moderne que la tuberculose est une maladie à contagion et à infection, mais lorsque dans l'histoire de famille d'un candidat nous constatons que le père ou la mère, qu'un ou plusieurs membres de la famille sont morts de cette maladie, nous concluons avec Horace que "Fortes creantur fortibus et bonis." Nous voulons bien admettre la théorie-microbienne, mais d'un autre côté, il nous est impossible de rejeter les statistiques des médecins les plus éminents tels que Sir James Paget, le Dr. Fuller de l'Hopital St-Georges de Londres et le Dr. Garret, statisticien anglais, le Dr. A. Mahillon chargé du service médical de la caisse d'Assurance par le gouvernement français, ainsi que les données fournies par la Revue américaine connue sous le nom de "The Medical Examiner and Practitioner" par la société médicale "The American Association of Life Assurance Examining Surgeon" par la Chicago Medical Examiners Association et par tant d'autres qu'il serait ennuyeux de vous désigner. Nos médecins examinateurs verraient dans les rapports de ces médecins et dans les délibérations de ces Associations des détails très intéressants. Quels que soient les termes sous lesquels la tuberculose est déterminée, qu'elle se nomme phthisie-cachexie pulmonaire, influence héréditaire, consommation acquise par causes accidentelles ou circonstancielles, il n'en est pas moins vrai que si elle se rencontre dans l'histoire de la famille et surtout dans l'histoire personnelle, les sujets qui en sont affectés sont excessivement dangereux comme risque d'assurance sur la vie et que toute société de bienfaisance qui admet de tels membres court inévitablement à sa perte.

Comme cause de refus, les affections cardiaques et rhumatismales suivent de près la tuberculose. Les médecins examinateurs ne sauraient être trop prudents lorsque dans la déclaration personnelle ou l'histoire de famille, ils rencontrent des sujets atteints des maladies plus haut mentionnées.

Parmi les autres causes de refus nous rencontrons les maladies suivantes : Ceux qui ont déjà été atteints de sciatique, d'insolation, de nécrose, d'asthme, d'épilepsie, de

vertige, d'hépatite, de catarrhe nasal ou vésical, d'ulcères, de fistules, d'hémorragie pulmonaire, ceux qui sont affectés de la vue, de l'ouïe et de plusieurs autres maladies qu'il me serait trop long d'énumérer.

Nous avons eu l'occasion de refuser l'admission de certains sujets pour toutes autres causes que la maladie. Nous avons constaté que plusieurs candidats ont négligé ou refusé de se soumettre à la vaccination. Dans ces temps d'épidémie de la variole, il nous était impossible de les admettre.

La taille, le poids, peu ou trop élevés ont été souvent une cause de refus. Il m'est arrivé souvent d'avoir à refuser l'examen de membres n'ayant pas atteint ou ayant dépassé l'âge fixé pour l'admission par nos règlements ainsi que pour certains métiers prohibés par notre constitution. L'envoi de ces examens est inutile, attendu que le Médecin en Chef n'a pas pouvoir discrétionnaire et il arrive que ces candidats subissent un refus péremptoire.

A la question No 5 de l'examen médical, il est demandé au candidat : "Faites-vous usage de boissons alcooliques et quelles ont été vos habitudes antérieures à ce sujet ?" A la première partie de cette question, l'on répond presque invariablement "non," la réponse à la dernière partie se résume dans ces mots "très bonnes." Je suis porté à croire que beaucoup d'aspirants ne comprennent pas bien l'importance de la réponse qu'ils font à cette question. Dans bien des cas, il m'a été donné de constater que l'on a répondu sans réflexion et que les habitudes tant présentes qu'antérieures étaient déplorables. Le Bureau Exécutif ayant découvert de tels cas s'est trouvé dans la nécessité d'avertir ces personnes d'avoir à se démettre ou de se voir expulsées de la société. Souvent c'est avec la promesse qu'un candidat se reformera que l'on recommande son admission. Il est déjà assez difficile d'escompter la probabilité de la vie sans nous demander d'endosser les bonnes résolutions ou la moralité future des gens. Nous ne voulons pas la mort du pêcheur, mais nous redoutons la faiblesse humaine.

Il est arrivé souvent après l'admission des membres, de constater que plusieurs d'entre eux étaient devenus des nôtres à la faveur de fausses représentations, tant dans leur déclaration personnelle que dans l'histoire de leur famille. De tels membres se rendent coupables de manquements graves et s'exposent aux peines les plus sévères, tant pour eux que pour leurs héritiers.

Notre Association ne serait certainement pas justifiable de conserver au nombre de ses membres, des sujets qui se seraient introduits parmi nous en faisant des déclarations erronées, non plus que de faire honneur aux réclamations des bénéficiaires de tels sociétaires.

MORTALITÉ

L'inévitable mort nous a visités dans des proportions raisonnables. Nous avons eu à déplorer la perte de cent de nos membres.

Juillet 1900 à juillet 1901 :
Morts : 49
Moyenne des membres : 7058
Moyenne de mortalité par 1000 : 6.94

Juillet 1901 à juillet 1902 :
Morts : 51
Moyenne des membres : 8397
Moyenne de mortalité par 1000 : 6.07

CAUSE DE LA MORTALITÉ

Accidents	4		43
Albuminurie	2	Hématémèse	5
Angine de poitrine	1	Maladie du cœur	5
Bronchite chronique	2	Méningite cérébro épini-	1
		nale	1
Cancer	3	Néphrite	1
Cirrhose du foie	3	Occlusion intestinale	2
Débilité générale	2	Paralysie	3
Diabète	4	Pneumonie	7
Dysenterie	1	Pyémie	1
Enterite	2	Syncope du cœur	3
Fièvre typhoïde	17	Tétanos	1
Fracture de la colonne		Tuberculose pulmon.	26
vertébrale	1	Urenie	1
Hémorrhagie cérébrale	1	Variole	1
	43		100

AGE A LA MORTALITÉ

de 18 à 30 ans :	de 30 à 40 ans :
29	22
de 40 à 50 ans :	de 50 à 60 ans :
28	21

Nous voyons encore cette année que les maladies des voies respiratoires ont la prépondérance. Elles ne cèdent leur place à aucune autre affection, surtout la tuberculose pulmonaire que l'on pourrait appeler, à bon droit, la bête noire des sociétés de bienfaisance; l'on s'alarme de ses ravages, et les moyens pour l'enrayer ont donné des résultats peu sensibles. A quoi devons-nous attribuer cette mortalité excessive? Sans doute le climat de notre pays, les règles peu suivies de l'hygiène, les excès de tout genre, la contagion et l'infection, un terrain mal préparé par une histoire de famille défectueuse sont autant de causes déterminantes dans les cas ordinaires, mais pour la mutualité nous devons rechercher ailleurs ce surplus de mortalité. Nous devons surtout prendre

en considération les fausses déclarations qui nous sont souvent faites par les membres, la négligence apportée par les proposeurs dans la sélection de leurs candidats, l'apathie ou le manque de renseignements du comité d'investigation sur le caractère des aspirants et enfin le peu de soins apporté par certains médecins examinateurs dans leurs examens médicaux. Ces derniers cas sont assez rares, cependant ils existent. Le grand nombre de mortalités causées par la tuberculose et les affections cardiaques prouvent l'importance qu'il y a de faire un examen scrupuleux de la cavité thoracique par l'auscultation et la percussion, et je ne saurais trop engager nos médecins à examiner attentivement les organes en général, surtout les poumons et le cœur.

J'attire particulièrement l'attention de nos médecins examinateurs sur la nécessité d'un examen sérieux des urines. Il m'a été donné de constater que pour plusieurs cette partie de notre examen médical a été négligée et souvent mise complètement de côté. Il n'est pas étonnant de rencontrer du diabète et de l'albuminurie ou autres affections des reins. Sur nos six mortalités des affections des reins, deux membres avaient été admis dans le cours de l'année; deux autres sont morts deux ans après leur admission. Quelqu'un est certainement en défaut dans ces cas. Un examen consciencieux des urines nous eût révélé la présence de maladies organiques et aurait eu pour effet le rejet de ces membres.

Nous avons eu à déplorer l'apparition, dans la province de Québec, de la fièvre typhoïde à l'état épidémique. C'est ce qui explique la mortalité élevée causée par cette maladie. Malgré les ravages de la variole et le nombre considérable des cas, un seul de nos membres en a été victime.

Je n'ai pas fait mention dans le tableau de la mortalité d'un cas de suicide, attendu que cette réclamation est contestée. Comparativement à certaines sociétés ou compagnies d'assurance sur la vie, nous avons peu de suicides. Notre caractère de canadiens-français et de catholiques a pour effet de nous faire comprendre qu'il ne faut pas détruire l'œuvre du Créateur. Cependant, il arrive qu'à la suite de revers financiers ou d'usage immodéré et prolongé de boissons alcooliques ou pour toute autre cause, l'on devient sujet à des hallucinations ou à des aberrations de l'esprit qui poussent l'individu à se suicider, quoique dans bien des cas il n'existe qu'un simple dégoût de la vie. Il arrive alors que pour sauver l'honneur de la famille

et la réputation du défunt, l'on trouve toujours moyen de convaincre un jury que cet acte n'a pu être commis autrement que dans un moment d'aberration mentale. Forts de leur droit par cette preuve, les bénéficiaires ne se font alors aucun scrupule de réclamer. Il s'ensuit que la société se trouve dans l'impossibilité de se défendre et se voit forcée de solder une réclamation contraire à l'esprit de ses règlements. Pour obvier à cet inconvénient, je suggérerais au comité de législation de présenter à cette convention un article de règlement dont le sens serait de priver les bénéficiaires de tout membre suicidé à moins que lors de la commission de cet acte, le suicidé n'ait été judiciairement reconnu atteint d'aberration mentale. C'est le moyen le plus efficace de protéger la société, le membre et ses bénéficiaires, sans quoi nous serions toujours exposés à payer des réclamations douteuses.

Nous devons nous féliciter sur le pourcentage peu élevé de notre mortalité surtout si nous tenons compte des épidémies de variole et de fièvre typhoïde qui ont sévi dans le cours des deux dernières années.

INVALIDITÉ

Il m'a été soumis treize réclamations de bénéfices d'invalidité. De ce nombre neuf ont été approuvées et quatre, refusées. Trois membres sont morts avant d'avoir pu réclamer. Les maladies suivantes ont été causes de l'invalidité :

Folie.....	3
Diabète.....	2
Paralyse.....	2
Lésion cardiaque.....	1
Tuberculose 3ème période.....	1

CAISSE DES MALADES

Il nous est impossible de faire un relevé certain et satisfaisant de la caisse des malades des cercles, attendu que les rapports annuels sont incomplets. N'ayant pas l'administration de cette caisse, nous ne pouvons que soumettre des données approximatives. Si l'on juge cependant par les quelques rapports que nous avons examinés, nous avons raison de croire que dans la majorité des cercles, ceux-ci n'ont pas eu un nombre de malades trop élevé. Il nous est plus facile de nous exprimer lorsqu'il s'agit de la caisse centrale des malades. Les membres inscrits à cette caisse sont au nombre de 564.

Nous avons reçu cent cinq avis de maladie; sur ce nombre quatre-vingt-dix-neuf membres ont réclamé leurs bénéfices.

Le tableau suivant indique le nom, le nombre de cas et la durée des maladies :

NOMS.	NOMBRE.	DURÉE DE LA MALADIE
Abcès.....	3.....	59 jours.
Blessures.....	14.....	452 "
Bronchites.....	6.....	229 "
Brulures.....	1.....	94 "
Catarrhe.....	1.....	31 "
Congestion cérébrale.....	1.....	26 "
Contusions.....	7.....	171 "
Cystite.....	1.....	14 "
Diarrhée chronique.....	1.....	20 "
Entérite.....	2.....	39 "
Erysipèle.....	2.....	44 "
Fièvres typhoïdes.....	5.....	192 "
" paludéennes.....	1.....	33 "
Fistules anales.....	1.....	16 "
Fractures.....	3.....	270 "
Gastrite.....	5.....	128 "
Grippe.....	13.....	349 "
Hépatite.....	2.....	58 "
Lumbago.....	2.....	84 "
Maladie de la peau.....	1.....	14 "
Néphrite.....	2.....	44 "
Neurasténie.....	2.....	57 "
Néuralgie faciale.....	1.....	11 "
Opération chirurgicale.....	1.....	74 "
Péricardite aigüe.....	1.....	13 "
Pleurésie.....	3.....	95 "
Rhumatisme.....	5.....	174 "
Traumatisme.....	3.....	58 "
Variole.....	6.....	184 "
	99	3177 "

Avant de terminer ce rapport, l'on me permettra de faire quelques remarques destinées plus particulièrement à nos médecins-examineurs. Ces observations ont pour but d'aider à la bonne administration du département médical.

A l'examen médical, il arrive souvent que le candidat a intérêt à cacher ou à diminuer l'importance de certains faits existant, tant dans son histoire personnelle que dans celle de sa famille, et de nature à le faire refuser. Pour cela il se servira de termes vagues ou relatera une longue histoire afin d'amoindrir l'importance d'une maladie grave. Il ne faut pas que le médecin examinateur se contente de ces faits, mais il doit exiger que les explications données soient claires et ne laissent pas de doute dans son esprit. La conséquence des termes vagues et de l'ambiguïté dans l'examen médical exige que le médecin reviseur corresponde avec le médecin examinateur. De là souvent une série de lettres interminables qui sont une cause d'embarras et une perte de temps pour les intéressés. J'ai expédié 1561 lettres et 1826 cartes postale depuis deux ans. Que l'on veuille croire que ce n'est pas pour le plaisir de faire de la correspondance que nous faisons ce travail,

mais bien pour rendre aussi complètes et parfaites que possible les déclarations des candidats afin d'éviter plus tard des désagrément à la société, au membre lui-même et à ses bénéficiaires. Je suggère donc, qu'avant d'expédier l'examen médical, l'on relise attentivement ce qu'il y a d'écrit afin d'éviter les omissions et les expressions douteuses. Ce sera de plus une excellente occasion de rappeler au candidat les déclarations qu'il vient de faire et qu'il doit attester sous sa signature.

Les amendements de 1898 se rapportant aux réclamations d'invalides ont prouvé leur raison d'être, mais l'expérience acquise depuis ce temps me porte à croire qu'il y aurait encore sujet à amélioration. Je suggérerais de bien définir dans un article spécial ce que l'on entend par "bénéfice d'invalidité" et quels sont les membres qui ont droit de participer à ces avantages.

Je dois me féliciter de mes bonnes relations avec nos médecins examinateurs et je les remercie pour la courtoisie et l'amabilité dont ils m'ont toujours honoré. Je remercie aussi le Bureau Exécutif, les officiers et les membres de la société pour la confiance qu'il m'ont témoignée.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

TH. CYPHOT MD. C.

DIEU

Les hommes naissent et meurent, ils se succèdent les uns aux autres; Dieu n'est point né, et il ne meurt point, il subsiste toujours.

Les hommes sont faibles et s'associent entre eux pour faire leurs travaux, ils ont besoin d'être plusieurs; Dieu n'a besoin du secours de personne, et il peut être seul. En effet, il n'y a qu'un seul Dieu.

On demandait à un enfant: Pourquoi vous semble-t-il qu'il ne puisse y avoir qu'un seul Dieu, quand vous voyez pourtant dans le ciel tant d'étoiles, sur la terre tant d'hommes, tant d'êtres de chaque espèce? "Parce que," répondit-il, Dieu remplit tout l'univers, et il n'y a pas place pour un autre."

Oui, Dieu remplit tout l'univers et il n'y a pas place pour un autre. Tout ce qui existe, existe par lui et par lui seul; tout ce qui arrive est gouverné par sa puissance, par sa sagesse, par sa justice, par sa bonté. Il en a été ainsi dès le commencement du monde; il en sera ainsi à toujours: l'Eternel est celui qui est Dieu, et il n'y en a point d'autre.

MONTANDON

Tournée Présidentielle

Depuis la publication de notre dernier numéro, M. le Président Général a continué sa visite officielle des cercles de Montréal et de la banlieue dans l'ordre suivant:

CERCLE VILLE-MARIE, NO 5. — M. le P. G., accompagné de M. le docteur Cypihot, Md.E.

CERCLE BOURGET, NO 79. — M. le P.G., accompagné de MM. L. A. Lavallée, 1er V. P.G.; E. H. Godin, M.B.E., et M. Martineau, M.B.E.

CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE, NO 149. — M. le P.G., accompagné de MM. L. A. Lavallée, 1er V.P.G.; E. H. Godin, M.B.E., et M. Martineau, M.B.E. Etaient aussi présents, MM. Havard, du Cl. St-Pierre; M. Faguet, du Cl. Richelieu, et M. Lamarque, du Cl. St-Louis.

(A suivre)

Paroles Chrétiennes

"Dieu fait ce qu'il veut; mais nous autres, nous faisons ce qu'il nous inspire en le priant. Je sais bien qu'on dit: mais toute volonté du Bon Dieu est éternelle et immuable comme lui-même; donc c'est inutile de chercher à la changer par la prière. Mais moi, je pense qu'il a prévu de toute éternité que nous lui demanderions par la prière telle ou telle grâce, et qu'il l'a ainsi accordée d'avance de toute éternité à la prière que nous lui ferions, de manière que ce changement soi-disant à sa volonté n'en est au fond que l'accomplissement éternel... D'ailleurs, quand même cela serait inutile, c'est égal, c'est toujours si consolant de parler là-haut."

LAMARTINE,

(Le Tailleur de Pierre de Saint Point.)

Tel donne à pleines mains, qui n'oblige personne; La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

CORNEILLE.

Qui ne songe qu'à soi, quand sa fortune est bonne, Dans le malheur n'a point d'amis.

FLORIAN.

Aidons-nous mutuellement,

La charge des malheurs en sera plus légère.

Le bien que l'on fait à son frère

Pour le bien que l'on souffre est un soulagement.

FLORIAN.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature
Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTREAL, NOVEMBRE 1902

Ça et là

Malheur à l'homme seul !

Les élections des B.P. devront avoir lieu au mois de décembre prochain, tel que défini dans l'art. 388 des Statuts.

Les Secrétaires-financiers de cercles et les percepteurs devront percevoir, avant le 1er janvier prochain, la rétribution due par les membres de leurs cercles ou de leurs B.P.

Les élections des officiers de cercle doivent se faire à la première assemblée de décembre. Nos confrères ne perdront pas de vue l'importance qu'il y a de se choisir des officiers zélés et qui ont à cœur le succès de l'association.

Les délégués à la dernière convention qui désirent se procurer des photographies grand format du groupe des membres du Conseil Général, n'auront qu'à transmettre leur commande accompagnée de la somme de 40c à M. Beauregard, St-Hyacinthe.

Le B.E., sur le rapport de la commission médicale, a adopté une nouvelle formule d'examen et à compter du 1er décembre prochain, tous les examens devront obligatoirement être faits sur cette nouvelle formule. Trois exemplaires en ont été expédiés à chaque cercle et B.P.

Les membres du Comité de Surveillance, les Percepteurs et les Médecins de B. P. voudront bien ne pas perdre de vue qu'à l'avenir le Conseil Général n'est plus responsable des honoraires d'examen médical et que les médecins devront percevoir eux-mêmes ces honoraires des candidats qu'ils examineront.

Il a été expédié aux cercles, durant ce mois, trois exemplaires de la nouvelle édition de nos statuts. Un de ces exemplaires devra être remis au Sb.P.G., un au Président et l'autre au S.A.

Aux B.P. il en a été expédié deux exemplaires, dont un pour le Prés. du Comité de Surveillance et l'autre pour le Percepteur.

Les Secrétaires-financiers et les Trésoriers de cercles doivent préparer leur rapport annuel le premier de décembre. Les Auditeurs doivent à la même époque faire l'examen des livres de ces officiers et vérifier le montant de l'argent en caisse. Le rapport annuel doit être transmis au Secrétaire Général après avoir été soumis au cercle pour être approuvé. A défaut de ce faire, les cercles sont passibles de l'amende et de la suspension édictées par l'article 321 des statuts.

NOUVEAU CERCLE

CERCLE LIMOILOU, No 168.

Institué à Limoilou, comté de Québec, le 1er novembre 1902, par Chs Duquette, R.P.P.G.

Officiers élus :

Chaplain, Rév. Père Albert, capucin.

Président, Edmond S. Bois.

Vice-Président, F. X. Taillon.

Secrétaire-archiviste, Joseph Gariépy.

Secrétaire-financier, J.P.W.D. Galibois.

Trésorier, J. Edouard Baril.

Médecin, Alphonse Lessard.

Commissaire, Joseph Asselin.

Introducteur, Joseph S. Chalifour.

M. Edmond Julien a été suggéré comme

Substitut du Président Général.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 15 novembre 1901.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B. P. BAILLARGEON, No 53.

Institué à St-Etienne, comté de Lévis, le 18 octobre 1902 et organisé par Chs Duquette, R.P.P.G.

Percepteur, Louis Paquette.

Md.-Ex., Nazaire Gingras.

Comité de Surveillance : Victor Filteau, Président, B. Bolduc et G. Laliberté.

Une Belle Victoire pour le Cercle St-Edouard, No 126

Le concours entre les Sociétés : des Artisans, des Forestiers Canadiens et de l'Alliance Nationale, sous forme de trois banquets, organisé par le Revd J. A. N. Morin, curé de St-Edouard, au profit de l'église de la paroisse, s'est terminé le 30 octobre par la victoire du Cercle St-Edouard, No 126, qui, quoique composé que de 50 membres, a eu à lutter contre des succursales trois fois plus fortes en nombre. Cependant, les officiers aidés de leurs dames se sont mis à l'œuvre et à l'ouverture des caisses, l'enveloppe de l'Alliance Nationale contenait \$150.00 de plus que ses rivales. Pour ceux qui connaissent les membres du Cercle 126 et qui les ont vu à l'œuvre, ce ne fut pas une surprise. Les recettes totales de ces trois banquets ont été de \$1,228.00 dont \$561.20 par l'Alliance Nationale.

Le Cercle St-Edouard désire remercier sincèrement le Conseil Général et ses délégués à notre banquet. Leurs allocutions sont restées dans toutes les bouches. Aussi des remerciements à tous les Cercles qui, de loin ou de près, ont contribué au succès de cette belle œuvre. Voici maintenant les noms de quelques-uns des officiers du Cercle 126 qui ont contribué à la victoire : MM. V. Carmel, Boire, Vézina, M. D., Ledoux, St-Jean, Julien, Hébert, Chartier, Mathieux, Bouvier, Boisvert et Lacasse, avec leurs épouses et quelques autres dames dévouées, n'ont rien négligé pour assurer la réussite de cette entreprise.

CHAS B. LACASSE, FILS,
Sec.-Arch.

Correspondance

NOTE DE LA RÉDACTION. — *La grande abondance des matières pour notre numéro du mois d'octobre dernier nous a obligés de remettre la publication de cette lettre au présent numéro.*

MONTREAL, le 20 Sept. 1902.

Monsieur le Président Général,
Messieurs les membres du Bureau Exécutif
de l'Alliance Nationale.

Messieurs,

Comme il est probable qu'avant longtemps nous aurons un grand concours de recrutement, j'ai l'honneur de vous soumettre quelques remarques ; à vous de juger si elles sont justes et opportunes.

Le dernier jour, surtout le dernier soir de chaque concours, les cercles de Montréal établissent un service de facteurs de leurs lieux de réunion au bureau du Médecin en Chef, pour faire reviser aussitôt, les examens des candidats et initier ces mêmes candidats en temps voulu.

Je crois que cette méthode est injuste envers les cercles éloignés de Montréal, qui sont privés de cette avantage de faire reviser les examens, le dernier soir et même, la dernière journée du concours. Elle est aussi préjudiciable aux intérêts de la Société. En effet, est-il possible qu'un médecin puisse examiner plusieurs personnes avec tout le soin demandé, dans

une couple d'heures, après une journée de travail ? Je ne le crois pas, car je vous ai souvent entendu, Messieurs de l'Exécutif, vous plaindre que les mauvais risques d'assurance étaient surtout pris en temps de concours.

Pour obvier à ce préjudice et pour mettre tous les cercles sur un même pied d'égalité, je crois que vous devriez fixer une date pour la transmission des derniers examens au Médecin en Chef, et une date pour la fin du concours.

Pour être mieux compris, je cite un exemple :

Je suppose qu'un concours commence le 1er octobre pour se terminer le 10 janvier, et que le 31 décembre soit le dernier jour pour examiner les candidats. Alors les derniers examens devront être délivrés au Bureau Exécutif ou au moins déposés au bureau de poste le 31 décembre. Voilà l'injustice envers les cercles de la campagne disparue.

Les médecins examinateurs n'auront pas à travailler à la dernière heure à l'épouvante. Le médecin en chef aura amplement le temps de faire la révision des examens, d'appeler le bureau médical à juger les cas douteux, et les cercles d'initier les candidats du 31 décembre au 10 janvier.

Maintenant, je vous demande s'il ne serait pas dans l'intérêt de notre société, d'accorder tous les prix, que pour les membres qui seraient encore en règle, six mois après la fin du concours ; et voici pourquoi.

C'est que souvent, trop souvent même, des membres, après avoir payé leurs droits d'entrée à un taux très diminué, ne veulent plus continuer à faire partie de l'Alliance Nationale et se laissent suspendre, 60 jours après leur initiation. Les prix accordés pour ces membres sont des pertes sèches pour la Société qui reçoit moins qu'elle ne donne.

Combien de cercles n'auraient pas obtenu un drapeau d'honneur ou une bannière, si on n'avait craint que les membres en règle six mois après la fin du concours, n'est-ce pas Monieur le Secrétaire-Général ?

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre dévoué serviteur,

J. A. MIGNAULT,
Auditeur-Gén.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-MÉDARD, No 16.

A une assemblée spéciale du Cercle St-Médard, Alliance Nationale tenue le 10 août, les résolutions de condoléances suivantes ont été adoptées :

1. Proposé par M. J. A. Lippé, secondé par M. Procul Houle, N. Latreille et tous les membres présents que les membres du cercle St-Médard ont appris avec grande douleur la mort de M. J. C. Prieur arrivée le neuf courant, membre du cercle St-Joseph, membre fondateur de leur cercle et leur médecin.

2. Que les membres du susdit cercle offrent l'expression de leurs sympathies et sincères condoléances à son épouse et à sa famille éprouvées.

3. Proposé par MM. G. Bourbonnais et N. Latreille secondé par MM. John Steele et Louis Doucet que copie des présentes résolutions soient adressées à la famille et à la revue de l'association pour publication.

H. R. SMITH, Sec.-Arch.

(A suivre)

L'ALLIANCE NATIONALE

173

ETAT FINANCIER

Au 30 Septembre 1902

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 août 1902.....	\$295,851.68
Produit des contributions.....	9,455.37
Intérêts.....	3.24
	<u>\$305,310.29</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires de feu Albert Hainault, de Valleyfield.....	\$ 1,000.00
Par bénéficiaires de feu J. O. Boulanger de Ste-Agathe de Lotbinière.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Joseph Aquin, de St-Henri.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu J. B alias Edr. Marion, de Mont-réal.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Noël Rioux, de Québec.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Gilbert Smith, de Napierreville.....	1,000.00
Par bénéficiaires invalidité Edm. Leduc, de l'Île Perrot.....	250.00
Par Caisse Générale 5%.....	472.76
Par balance au 30 sept. 1902...	298,587.53
	<u>\$305,310.29</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 août 1902.....	\$ 3,522.42
Produit des contributions.....	250.44
Réserve.....	6.00
	<u>\$ 3,778.86</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires Arthur Pouliot (Cl. Lévis, No 109).....	\$ 9.71
Par bénéficiaires Horm. Déry (B.P. St-Hugues, No 2).....	10.00
Par bénéficiaires T. Lamoureux (B. P. St-Hugues, No 2).....	10.00
Par bénéficiaires H. Bergevin (B.P. Moose Park, No 47).....	20.57
Par bénéficiaires Aimé Roy (B.P. Moose Park, No 47).....	14.14
Par bénéficiaires Henri Barré (Cl. Chambly, No 139).....	15.43
Par bénéficiaires feu Jules Reid (P. P. Chateauguay, No 28).....	9.71
Par bénéficiaires Nap. Veillet (Cl. Ste-Thècle, No 107).....	18.86
Par bénéficiaires Emile Moussette (Cl. Ste-Thècle, No 107).....	8.00
Par bénéficiaires Jos. Martin (B.P.	

Lourdes, No 49).....	20.00
Par bénéficiaires Ls Foucault (B.P. Kingsey, F.V., No 44).....	13.71
Par bénéficiaires L. P. Vidal (Cl. Verdun, No 160).....	3.43
Par bénéficiaires Geo. Tardif (Cl. Lévis, No 109).....	17.14
Par Cl. St-Louis de Gonzague, No 164, capital net versé à Cs. L. des Malades.....	120.34
Par C. Lachesnaye, No 166, capital net versé à Cs. L. des Malades.....	58.80
Par Caisse Générale 5%.....	12.52
Par balance au 30 sept. 1902...	3,410.50
	<u>\$ 3,778.86</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 485.28
A Organisation.....	3.00
A Rétribution semi-annuelle....	87.00
A Honoraires d'enregistrement..	123.50
A Honoraires revision d'examens et mutation.....	40.50
A Revue.....	24.00
A Fournitures.....	28.54
A Divers.....	122.30
A Droit d'inscription Cs. C. des Malades.....	11.00

A Balance au 1er sept. 1902....	\$ 925.12
	2,841.63
	<u>\$ 3,766.75</u>

DÉBOURSÉS

Par Fournitures.....	45.00
Par Inspection et propagande..	473.64
Par Entretien du bureau :	
Salaires d'officiers, employés..	388.74
Revision d'examens.....	17.85
Loyer.....	69.66
Luminaire.....	3.36
Poste, express et téléphone...	32.98
Papeterie.....	9.75
Divers.....	14.40
Assurances.....	58.00
Gratification Audt. et Membres Bureau Médical.....	600.00
Convention.....	761.80
Mobilier.....	7.50
Par Inspecteur, frais voyages et salaire.....	203.14
Par Examens.....	54.00
Par Divers.....	85.25
Par Revue.....	198.18
	<u>\$ 3,022.95</u>
Par Balance au 30 sept. 1902...	743.80
	<u>\$ 3,766.75</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse Dotation.....	\$298,587.53
Balance Caisse Générale.....	743.80
Balance Caisse Centrale des Ma- lades.....	3,416.50
Balance Caisse d'Épargne.....	6,177.74
	<u>\$308,926.57</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 9,900.00
Corporation Episcopale.....	1,400.00
Municipalités Scolaires.....	5,875.77
Municipalités.....	52,440.00
Prêts hypothécaires.....	227,750.00

Banques d'Hochelaga et Provin- ciale du Canada.....	11,817.56
	<u>\$309,183.33</u>
Cercles, etc. — Surplus de remi- ses non couvertes par les rap- ports mensuels, etc.....	256.76
	<u>\$308,926.57</u>

Montréal, 30 sept. 1902.

En foi de quoi nous avons signés,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
ALFRED ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON,
I. A. MIGNAULT, } *Auditeurs.*

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		DATE
NOMS	No.	
St-Benoit.....	87	28 octobre 1902.
Fillion.....	152	11 novembre 1902.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

M. le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent ses substituts auprès des cercles ci-après dénommés : J. B. Bourassa, Cl. St-Romuald, No 167 ; Emond Julien, Cl. Limoilou, No 168.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le Bureau Exécutif a ratifié le choix des médecins suivants : P. Lambert, Cl. St-Romuald, No 167 ; Alph. Lessard, Cl. Limoilou, No 168 ; Naz. Gingras, B.P. Baillargeon, No 53.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

CERCLES

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	No.	Approuvés par Prés. Gén.
S. J. Frenette....	S.F.	Lachenaie....	168	24 juil. 02
E. C. Moisan....	T.	Letellier.....	155	14 août 02
Eug. Bellavance..	T.			
Alexis Am. Géli- nas.....	S.F.	St-Barnabé....	122	3 sept. 02
Alfred Mongeot..	S.F.	Masson.....	130	17 " "
Donat Raby.....	T.			
Jos. Dufort.....	T.	Jeanne-d'Arc..	53	23 " "
J.P.W.D. Galibois	S.F.	Limoilou.....	168	7 nov. " "
J. E. Baril.....	T.			

BUREAU DE PERCEPTION

Approuvé
par B.E.

Louis Paquette	Per.	B.P. Baillargeon	53	7 nov. 1902
----------------	------	------------------	----	-------------

MORTALITÉ

No 224. — JEAN-CHS. PRIEUR, M.D., 34 ans, admis dans le Cercle St-Joseph, No 1, le 13 novembre 1893, est décédé à Coteau Station, le 9 août 1902. Cause : *Tuberculose intestinale*. Bénéficiaire : Amanda Doucet, épouse, \$1,000.

No 225. — ARTHUR M. DESCHÊNES, 54 ans, admis dans le B.P. des Aulnais, le 24 juin 1899, est décédé à St-Roch des Aulnais, le 30 avril 1902. Cause : *Maladie du cœur*. Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$2,000.

No 226. — JOSEPH MARTIN, 35 ans, admis dans le Cercle Dollard, No 163, le 5 Novembre 1901, est décédé à Longueuil, le 17 août 1902. Cause : *Tuberculose pulmonaire*. Bénéficiaire : Marie-Louise Lacroix, épouse, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouellette, 30 Silby, Westmount; Prés., Edouard Leduc jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232½ St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., J. A. Naud, 330 Deliaie; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelière; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions 4e lundis, rue Ellis Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb. P.G., Jos. B. Lefebvre, Summerles; Prés., Georges Tardif; S. A. D. Rousse; S.F., E. A. Bélanger, Jr. Ste Marthe; Md.E. P. A. Valois (La mine). Réunions, 1er et 3e mardi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb. P.G., Raoul Tourangeau, 690 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S. A., E. Z. Massicotte, 161 Couraol, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 127 Quémel, Ste-Cunégonde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Kaby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

Sb. P.G., O. Ricard, 1001 Ontario; Prés., S. Beauchamp, 21 Parquer; S.A., A. Chevalier, 215 St-André; S.F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapiere, 290 Plessis. Réunions, 3e et 4e mercredi sous-voûte au Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb. P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. O. Benzer; S.F., A. Lamerche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Benzer.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb. P.G., P. Lamontagne, 000 Dorchester; Prés., M. Havaré, 233 Ste-Elisabeth; S.A., W. Lalonde, 225 Visitation; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

Sb. P.G., A. Z. Libersan; Prés., Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S.F., Arz. Libersan; Md.E., D. Ladoueur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chaplain, Iabbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sb. P.G., Jos. Pepin, 491 du Jacques; Trono; Prés., J. Jos. Lussier, 94a Laprairie; S.A., N. Bélaïe, 12 Châteaueau; S.F., S. Laprade, 397 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredi, salle Nationale, 187 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

Sb. P. G., J. E. Noiseux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S.A. et S.F., Régis Bélanger, 508 St-Antoine, Ste Cunégonde; Md.E., Dr T. Bolduc, 2164 Notre-Dame. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb. P. G., T. Loïsele, 41 Metcalfe; Prés., S. Letourneau, 1900 St-Jacques; S.A., J. E. Perras, 358 Notre-Dame; S.F., P. G. Poitier, 48 Saint-Pierre; Md.E., J. O. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb. P.G., Etienne Roby, 50a Ave Laval; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

Sb. P. G., L. H. Gauvin; Prés., L. Lajoie; S. A., J. M. Bordua; S.F., J. E. Marcille; Md.E., F. H. Daigneault. Réunions 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marclie.

No 15.—CERCLE ST-JEROME

Sb. P.G., Narcisse Bélaïe; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredi du mois, au bureau de Louis Labelle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb. P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S.A., H. R. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb. P.G., A. Fontaine; Prés., J. Adolphe Renaud; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, au bureau de MM. Renaud & Guibault, 56 Notre-Dame.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb. P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S.A., Eug. Gadoury; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chaplain, Iabbé A. Gauvreau; Sb. P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lafleur, 22 Bédard; S.A., Arthur Devarene, 6832 St-Valier; S.F., F. Blouin, Jr., 293 du Roi; Md.E., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, 3e et 4e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb. P.G., J. A. Marier, 286 du Roi; Prés., L. A. Beaulieu, 89 Victoria; S.A., J. A. Bélanger, Jr. 52 Scott; S.F., J. Clouder, 77 St-Joachim; Md.E., J. Guérard, 189 Desfontaines. Réunions, e et 4e dimanches du mois, Salle Patoine, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb. P.G., Th. Durnin; Prés., H. Lalonde; S.A., Esdras Raymond; S.F. et Md.E., Louis Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Legault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

Sb. P.G., Rév. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

Sb. P.G., Etienne Charreter; Prés., Jos. Simoneau; S.A., P. Boucher; S.F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb. P.G., P. Joubert; Prés., W. Leroux; S.A., A. Ouellette; S.F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis à 7 hrs p. m., salle des Arts.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

Sb. P.G., Flavien Lambert, 90 Désery; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudon; S.A., A. Roy, 19 Hudon; S.F., W. Desjardins, 257 St-Germain; Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredi, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCAIRM, St-Jacques, Co Montcairn

Sb. P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.F.; S.F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sb. P.G., L. Séguin; Prés., Elie Pharaud; S.A., H. C. St-Amour; S.F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sb. P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daignault; S.F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-Océlie.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb. P.G., J. B. Parent; Prés., Chs. Domingue; S.A., J. A. Lapiere; S.F., Nap. Domingue; Md.E., W. Fourcault. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Chaplain, Rév. Jean Ducharme; Sb. P.G., Jos. Lortie; Prés., Albert Charron; S.A., Dieudonné Guyon; S.F., J. A. Cormier; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier vendredi du mois, bureau de J. A. Cormier.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb. P.G.; Prés. et Md.E., G. DesRosiers; S.A., Maxime Poitier; S.F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sb. P.G., L. J. R. Bellefeuille, 190 Fullum; Prés., P. Larivière, 643 Notre-Dame; S.A., H. Paquet, 224 Fullum; S.F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Leslis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufréne.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

Sb. P.G., Jos. Lambett, 90 St-Hubert; Prés., Ths Lamague, 706 St Urbain; S.A., L. A. Gendron, 582 Drolet; S.F., J. V. Vandreuil, 687 Berri; Md.E., J. A. H. Dufréne, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 707 Cadieux.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb. P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb. P.G., L. J. Kéroack; Prés., A. Gauthier; S.A., P. Fafard; S.F. Md.E., J. O. Jodou. Réunions, le 4e dimanche du mois, bureau du notaire Fafard.

No 48—CERCLE SAGARD, Sault au-Récollot

Chaplain, Rév. M. Chs Beaulieu, curé; Sb. P.G., Jos. Prévost; Prés. et Md.-Ex., H. Pelletier; S.A., J. N. Primeau; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévost.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb. P.G., Adh. Paré; Prés., J. Th. Leclerc; S.A., Arthur Daoust; S.F., E. S. Bournet; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 3ème et 4ème mardi, 11 rue du Collège.

No 50—CERCLE ST-GUILLEUME, Co Yamaska

Sb.P.G., M. Adélaïde Bélaie; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. Ovide Martin; S.F., L. A. Gauthier; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb.P.G., E. Roberge; Prés., Jos. Maclure; S.A., Willie La-salle; S.F., La. Veronneau, N. P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb.P.G., J. L. St-Jorre, 805 St-Denis; Prés. et Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert; S.A., Alcide Chaussé, 279 St-André; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay

Sb.P.G., Victor Gibeau; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. De-rome; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil.

Sb.P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparis; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.

Sb.P.G., Ovide Séguin; Prés., Moise Moreau; S.A., Jos. D. Coutlée; S.F., C. Laboursadière; Md.E., Noé Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Laboursadière, Les Cèdres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb.P.G., J. A. Dumas, 113 Vitre; Prés., Nap. Fortin, 1517 Ontario; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 820 St-André; Md.E., Isid. Laviolette, 1171 Plessis. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier

Sb.P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beausoleil; S.A., H. Cham-pagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb.P.G., H. Charlebois; Prés., Henry Desjardins; S.A., Hor-titre; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., Urgèle Archambault. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—CERCLE ST-FRANÇOIS-XAVIER, Epiphanie, Co l'Assomption

Sb.P.G., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Médard Forest; S.F., Geo. Pelletier; Md.E., I. Echier. Réunions, dernier samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard,

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. Brassard, M. D. S.A., Alphonse Duranceau; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb. P. G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgault; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 3e jeudi, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb.P.G., Hormidas Ricard, 591 Lasalle; Prés., Adolphe Deslattes; S.A., Alcide Gendron, 629 Lasalle; S.F., Amédée Beaupré; Md.E., Pierre Lusier. Réunions, 2e mardi, 189 Létoiroux, 84 hrs p.m.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

Chapelain, Rév. G. LePaillier; Sb. P. G., S. D. Vallières, 1051 St-Hubert; Prés., J. S. Dolbec, 210 Avenue Laurier; S.A., A. Dagenais, 1261 St-Denis; S.F., L. N. Ondieuf de Courville, 96 Pontiac; Md.E., Ach. Dagenais, 1261 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mardi du mois, 94 Pontiac.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

Sb.P.G., J. E. Costin, 280 Sanguinet; Prés., A. Dulpé, 274 Beaudry; S.A., L. A. Gélina, 544 Saint-André; S.F., O. Dépatie, 101 Maisonneuve; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 hrs p. m.

No 80—CERCLE PIERREVILLE, Pierreville

Sb.P.G., S.A. et S.F., H. L. Shooner; Prés., Edfide Allie; Md.E., P. E. Gélina. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLaughlin.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.

Sb.P.G., Onésime Veillet; Prés., R. S. Lindsay; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. L. Auger; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—CERCLE DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce

Chapelain, Rév. H. A. Dionne; Sb.P.G., Ludger Bérubé; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dame Th. Gilbert.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.

Sb.P.G., A. Leclair, 195 Delinelle St-Henri; Prés., A. E. Bissonette, 1614 Notre-Dame; S.A., Louis Faguet, 17 Côte Place d'Armes; S.F., Arth. Gagnon, 80n Maisonneuve; Md.E., E. O. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 280 Richmond.

No 112—CERCLE DELORMIER, Co d'Hochelega.

Sb.P.G., J. A. Hogue, 55 Sydenham; Prés., J. N. E. Gélina, 46 Chambord; S.A., Léon Desautels, 64 Avenue Dumont; S.F., Geo. D. Bourret, 509 Ave. Desormier; Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs.p.m., salle Beau-dry, 26b rue Brébouf.

No 114—CERCLE ST-EUSEBE, Montréal.

Sb.P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prés., Joseph Pepin, 765 Ontario; S.A., Aug. Gagnon, 13 Ave. Thibodeau; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 565 Fullum. Réunions, dernier mercredi du mois, salle Lesperance, 3 Harmonie.

No 116—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.

Sb.P.G. G. Trois; Président, J. H. Duhamel; S.A., D. Coyette; S.F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri

Sb.P.G., H. Lalonde, 258 Delinelle; Prés., Ad. Sénéchal, 40 St-Pierre; S.A., J. A. Delorme, 42 Ste-Marguerite; S.F., Le Desro-siers, 232 St-Jacques; Md.E., O. H. Létoiroux, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Lenoir 3755, coin St-Philippe et Notre-Dame.

No 118—CERCLE GARNEAU, St Henri.

Sb.P.G., G. Normandin, 30 St-Jacques; Prés., J. M. Marcotte, 26 St-Jacques; S.A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S.F., Jos. Labelle, 71 Vinet. Ste-Cunégonde; Md.E., M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, 45 Vinet, Ste Cunégonde.

No 123—CERCLE DUVERNAVY, Ste-Cunégonde.

Sb.P.G., Alex. Sénéchal, 268 DeJolie; Prés., J. B. Bonhomme, 791 Charlevoix; S.A., J. W. Fabien, 3170 Notre-Dame; S.F., A. Gougeon, 78 Morin, St-Henri; Md.E., Dr. H. Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 225 Delisle, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulevard, St-Denis, Montréal

Sb.P.G., Louis Boire; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, 954 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Edouard, 956 rue Beaubien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb.P.G., J. E. Fournier, 1968 Notre Dame; Prés., J. L. Fer-ron, Royal Bldg; S.A., Armand Grenier, 99 St-Jacques; S.F., O. E. E. Authier, 1758 Ste Catherine; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128—CERCLE ST-BAUVER, Québec.

Chapelain, Rév. P. J. B. Grandfils, O.M.I.; Sb.P.G., J. A. Pa-tris, 27 Sauvageau; Prés., Octave Vézina, 736 St-Valier; S.A., Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., Eug. Paquet, 149 Colom-b; Md.E., G. W. Jolicoeur, 788 St-Valier. Réunions, 4e lundi de cha-que mois, salle Thibodeau, rue Victoria, St-Sauveur.

No 139—CERCLE CHAMBLAY

Sb.P.G., A. Brien; Prés., E. P. Bertrand; S.A., Jos. Trudeau; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 2e et 4e vendredis de chaque mois, à la Salle Auclair.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal

Chapelain, R. P. O. Cornellier, O. M. I., Rue Visitation; Sb. P.G., Rod. Carrière, 1406 Ste-Catherine; Prés., H. Trudel, 80 Saint-Gabriel; S.A., A. Jacques, 814 Montana; S.F., J. M. Marois, 159 Pessis; Md.E., N. Picotte, 1401 Ste Catherine. Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 148—CERCLE CHENIER, Montréal.

Sb. P.G., Z. Chagnon, 469 Grand-Tronc; Prés., Chs Gaulin, 240 Chateaugay; S.A., Flavien Basilières, 41 Charlevoix; S.F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., Dr. Henri Campeau, 316 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle Nationale, 167 Ropery.

No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE

Sb. P. G., Alb. Lacroix, 1152 St-André; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., Alb. Dépatie, 61A Drolet; S.F., A. B. Fol-tevin, 324 Rachel; Md. E., P. Barette, 327 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredi, 777 Sanguinet.

No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelaga.

Sb.P.G., Joseph Gervais; Prés., Cyrille Quintal sr; S.A., Louis Trudeau; S.F., Edgar St-Onge; Md.E., Yvonne Rhéaume. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Dion, rue Church.

No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.

Sb.P.G., T. Paquette, 110 Grand-Tronc; Prés., Henri Benoit, S.A., J. Sarault, 79 Grand-Tronc; S.F., Laurent Fontaine, 180 Ropery; Md.E., Eugène Virole, 44 Laurier. Réunions, 3e mercredi, 8 hrs p.m., salle Fraternité, 715 Wellington.